

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE REINSCRIPTION Année scolaire 2026-2027

**Présence obligatoire de l'élève, des responsables légaux pour les élèves mineurs et du
CORRESPONDANT pour les élèves qui demandent une place à l'internat.**

L'Établissement ne fournit pas de photocopie.

- Fiche de renseignements : les modifications devront être faites **obligatoirement en ROUGE** et en **MAJUSCULE**
- En cas de divorce ou de situation particulière, la **décision attributive de l'autorité parentale**.
- **2 photos d'identité récentes** (les anciennes photos ne seront pas acceptées)
- Une photocopie d'une **facture** de téléphone ou électricité ou eau (justificatif de domicile) de moins de 3 mois.
- Une **photocopie de l'attestation de recensement** pour les plus de 16 ans et **attestation JAPD** pour les + de 18 ans
- Une photocopie **des pages de vaccinations** du carnet de santé, **apporter le carnet de santé et tout autre document relatif à la santé de l'élève** (CMP. CMPEA. PPRE. PAI, PPS, EIP...).
- Un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** du responsable légal financier si l'étude automatique du droit de bourse n'a jamais été demandé ou si changement du responsable financier de l'élève

Pour l'admission à l'internat (sous réserve d'acceptation) :

- **1 pièce d'identité du correspondant**
- **1 justificatif de domicile du correspondant**
- **1 photo d'identité récente de l'élève**
- Un **certificat médical** d'aptitude à la vie en collectivité

Attention : Les pièces mentionnées ci-dessus sont **OBLIGATOIRES**, et doivent être remises le jour de l'inscription. Sans ces documents, le dossier d'inscription à l'internat restera sur liste d'attente.

La présence obligatoire de l'élève, des responsables et du correspondant (de la commune de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte Suzanne, Saint-André, Bras Panon et Saint Benoît) **qui rempliront la fiche d'internat sur place est obligatoire.**

- **Attention, en cas de demandes supérieures aux places disponibles, plusieurs critères seront déterminants : le critère académique ou non de la formation (CAP et BAC PRO Esthétique Cosmétique et Parfumerie, CAP et BAC PRO Métiers de la coiffure et BAC PRO métiers de la couture et de la confection), et l'éloignement géographique.**

L'admission définitive ne sera communiquée ultérieurement.

- **ET POUR PARTICIPER A DES ACTIVITES DE LA MAISON DES LYCEENS (MDL)**, une cotisation de 5 euros* en espèce ou sous forme d'un chèque libellé à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Isnelle AMELIN. **(OBLIGATOIRE POUR LES INTERNES).**
- **ET POUR PARTICIPER A DES ACTIVITES SPORTIVES (AS)** : une contribution de 5 euros* sous forme de chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Isnelle AMELIN à remettre directement aux professeurs d'EPS à la rentrée.